

ASM SAINT-ANTOINE
Siège : DHERBEY MOTOS
4 quais Jean Jaurès
38470 Vinay

**TRIAL TROPHEE CLUB et TEAM
SAINT-BONNET DE CHAVAGNE
LE DIMANCHE 29 MARS 2009**

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 Le club ASM SAINT-ANTOINE organise le dimanche 29 Mars 2009 le trial « Trophée : clubs et team » à Saint Bonnet de Chavagne.
Cette épreuve est ouverte à toutes motos trial, dont les pilotes sont titulaires d'une licence FFM ou licence à la journée.
Le permis de conduire et la carte grise sont exigés ainsi que l'assurance de la moto.

Article 2 Les engagements sont reçus à l'ASM SAINT-ANTOINE – Chez DHERBEY MOTOS – 4 quai Jean Jaurès 38470 VINAY.

Un modèle de bulletin d'engagement spécifique est à utiliser afin d'uniformiser les règles. Il sera sur les site www.planetrial.com et www.trial.club.com.

Le droit d'engagement est fixé à 25 euros par pilote pour les pré inscriptions d'un (minimum d'1 semaine), 30 euros par pilote sur place le jour de l'épreuve. Tout bulletin non rempli complètement et non accompagné du droit d'engagement ne sera pas retenu.

Article 3 Déroulement de l'épreuve :

Un tracé d'environ 18 Kms en parcours de liaison (route ouverte) comprenant 12 à 13 zones « non stop ».

Il y aura 5 tracés :

Senior 4	flèche noire
Senior 3	flèche jaune
Senior 3 +	indiqué a chaque entrée de zone, soit jaune - vert
Senior 2	flèche verte
Senior 1	flèche bleue
Expert	flèche rouge (si pas de rouge, tracé bleu)

Exp - S1 - S2 - S3+ -	3 tours
S3	3 tours
S4	2 tours

- Article 4** Le parcours de liaison est d'environ 18 kms avec 12 à 13 zones à parcourir 2 ou 3 fois, selon la catégorie (nombre de fois voir art 3).
Le temps imparti est de 7 h 00.
Les départs seront donnés individuellement (sans tenir compte des équipes) toutes les minutes à partir de 9 heures.
Le trial se terminera à 18 h 00.
A l'entrée des zones, les départs seront donnés individuellement sans tenir compte des équipes.
Il est rappelé aux pilotes qu'ils doivent suivre absolument le parcours de liaison fléché et respecter le code de la route et la signalisation propre à l'organisateur sous peine de mise hors course.
- Article 5** Chaque équipe devra être composée au maximum de 4 pilotes et au minimum de 3 pilotes du même club ou team(homme ou femme).
Une équipe peut rassembler des licence FFM et journée.
Un même club ou team pourra engager plusieurs équipes.
Une équipe peut être panachée : composée de pilotes de même catégorie ou de catégories différentes.
Les catégories sont les suivantes: S4- S3- S3+- S2- S1et Exp.
La catégorie retenue pour chaque pilote sera celle dans laquelle il aura effectué le plus d'épreuves en 2008.(d'après le classement national et des ligues 2008).
- Article 6** Contrôle technique :
Celui-ci sera installé juste avant la table de remise des cartons de pointage afin que les concurrents puissent s'y présenter avant leur départ.
Vérification de la machine en conformité avec le règlement FFM : mousse et embouts de guidon de leviers, protection d'origine de la transmission, coupe circuit et du silencieux, éclairage avant et arrière, plaque d'immatriculation (type trial), assurance.
- Article 7** Equipement des conducteurs : le port du casque et des bottes est obligatoire ainsi que le pantalon renforcé , ainsi que les disposition du règlement FFM .
- Article 8** Mesures exceptionnelles : le directeur de course en fonction des impondérables peut être amené à modifier le parcours et le déroulement de l'épreuve.
- Article 9** Les concurrents seront porteurs d'un carton de pointage qui devra être pointé à chaque zone par un commissaire , dans l'ordre croissant des zones.
Ce carton de pointage devra être présenté à la fin de chaque tour et remis au contrôle d'arrivée pour le comptage des points.

Pénalisation à l'arrivée : tout concurrent arrivant en retard sur son horaire prévu au dernier contrôle sera pénalisé d'un point par minute de retard. Si le concurrent dépasse 20 minutes il sera exclu.

Article 10 Le trial sera effectué suivant le règlement spécifique de cette l'épreuve, pour toutes autres situations, se sera le règlement fédéral qui statuera.

Article 11 Résultats et réclamations : la proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu sur place, le soir même.

Le classement des équipes ou team sera établi au terme de l'épreuve par le cumul des points acquis par les pilotes composants une équipe ou un team.

Seuls les trois meilleurs résultats par équipe seront retenus, le quatrième pilote apportant a sont équipe le coefficient multiplicateur de 1.1, pour le classement final.

Chaque pilote marquera les points selon classement dans sa catégorie suivant le barème ci-dessous :

1^{er} : 60 points
2^{ème} :57 points
3eme :55 points
4eme :53points
5eme :51points
6eme :50points
7eme : 49points
etc. Jusqu'au 55^{ème} : 1 point.

Trois classement seront établis :
classement des équipes clubs
classement des équipes team
classement des équipes mixte

Le total des points le plus important désignera les équipes vainqueurs des trophée des club,des team et mixtes (équipe « mixte » est composée de filles et de garçons).

Un abandon dans une équipe ne sera pas éliminatoire pour l'équipe, mais il ne donnera pas droit au coefficient du quatrième pilote.

Un classement individuel par catégorie sera aussi établi pour les pilote ne faisant pas partie d'une équipe.

Les résultats finaux seront sur site www.

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats avec versement d'une caution de 75 euros.

Article 12 Sanctions prévues en cas de comportement dangereux des participants :
Un comportement dangereux ou anti-sportif en cours d'épreuve sera signifié au pilote par le responsable de zone au moyen d'un carton jaune.

Tout pilote ayant reçu un carton jaune devra attendre impérativement la réunion de jury en fin d'épreuve.

Après avoir convoqué les protagonistes, le jury pourra appliquer l'une des sanctions suivantes :

- 1^{ère} infraction : 20 points,

- 2^{ème} infraction : disqualification et possibilité de convocation

devant le tribunal de la ligue Dauphiné/Savoie de discipline et d'arbitrage.

Article 13 Officiels de l'épreuve :

Directeur de course : Mr Denis Gabriel OFF010788

Commissaires sportifs : Mr Gilbert Seyve OFF022270

Mme Laure Albertin 128433

Mr Olivier Albertin OFF002052

Commissaires de zone : Mr Arnaud Seyve
Mr William Baritello
Mr Vincent Viret
Mr Vincent Brunel

FIN DU REGLEMENT